

----- Courriel original -----

Objet: Nicolas Dupont-Aignan - 7 propositions Pacte INNOOO (courrier + positionnement)

Date: 2021-10-15 12:00

De: Lionel Mazurié

À: Luc Rubiello

Monsieur,

Comme convenu, vous trouverez, ci-joint la lettre signée de Monsieur le Député concernant la charte du Pacte numérique, envoyée ce jour par courrier et une lettre de positionnement vis-à-vis des propositions.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Lionel Mazurié

Délégué National au Numérique de Debout La France

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Député de l'Essonne
Conseiller Municipal d'Yerres

Le 12 octobre 2021

INNOOO LCE9
16, Rue de Châteaudun
75009 PARIS

NDA/FB/CP – 21.1012
Affaire suivie par Franck BEELDENS

Je soussigné Nicolas DUPONT-AIGNAN, atteste avoir pris connaissance des enjeux du pacte numérique pour l'Indépendance et la Sécurité Internet de la France et m'engage à en soutenir les 7 propositions que voici :

- 1- Mise en place de ces propositions par une structure publique ou privée indépendante composée de membres de la société civile et placée sous l'autorité du Premier Ministre.
- 2- Accélérer la mise en place du règlement et de la directive européenne sur les données personnelles.
- 3- Mettre en œuvre une loi fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales américaines du Numérique.
- 4- Faciliter le cryptage des courriels par des solutions françaises.
- 5- Créer des répertoires de noms de domaines indépendants, afin de sortir du monopole de l'icann.
- 6- Favoriser l'utilisation intensive de logiciels libres nationaux.
- 7- Amplifier la Recherche-Développement française et européenne sur l'internet du futur.

Bim -


Nicolas DUPONT-AIGNAN

Positionnement de Nicolas Dupont-Aignan, candidat à la Présidence de la République et président du parti "Debout La France", relativement aux 7 propositions du Pacte INNOOO

Le XXème siècle s'est véritablement engagé avec la Première Guerre Mondiale. Le XXIème se sera installé, de facto, par la crise de la Covid et par la numérisation, la digitalisation, induites en régime forcé, des activités professionnelles, marchandes, culturelles et personnelles du monde occidental étendu¹. Cet événement a, d'ailleurs, éloigné encore plus les illettrés, "malgré eux" ou réactionnaires des nouvelles technologies du quotidien, des standards de communication contemporains. La technique est un outil, ce sont les usages qui doivent être abordés, éprouvés, dominés par rapport à des valeurs qui doivent être abordées par la politique et non induites comme un dogme tout prêt, sur étagère, dans ces produits vulgarisés et souvent "offerts" par les GAFAM et ce, là où l'identité, la culture, les terroirs, les savoirs s'expriment ou doivent être protégés.

Le nucléaire a été découvert, on ne peut revenir en arrière : il a des applications médicales de diagnostic, le moyen de produire une électricité massive et contrôlable mais, le nucléaire a aussi engendré le phénomène de dissuasion avec des armes terrifiantes qui ont été utilisées ... La 5G sera remplacée par la 6G, les objets connectés envahiront encore plus notre quotidien, traqueront encore plus l'ensemble de nos faits et gestes. Il s'agit des équipements des plus rudimentaires comme le Linky, le Gazpar, en passant par les montres médicales jusqu'à des exosquelettes professionnels ou contre un handicap, les vêtements communicants, les véhicules autonomes et drones, les intelligences artificielles logicielles et/ou robotiques, ... Ceci est implacable, inexorable, mondial, mais toujours domptable, à l'échelle d'un état-nation et, relativement réversible. A part l'anecdotique, quoique, souhait d'introduire constitutionnellement les lois d'Asimov², l'action politique préventive et curative, effective et surtout efficace reste minimale, en France, sur le domaine du numérique et les lois qui doivent s'appliquer aux fournisseurs de ces services.

Il ne s'agit pas de rejeter systématiquement ces objets par protection excessive et incompréhension. Il s'agit de les dominer ... de les cadrer ... de les justifier ... de les utiliser dans un sens humaniste, bienveillant, souverain, loin d'un seul moyen commercial d'un côté et de surveillance ou de pénalisation du côté des états clients. Ce doit être le sens des réflexions et de l'action de nos acteurs politiques contemporains car c'est un sujet d'état trop souvent confié à des acteurs privés et non français pour leur très grande majorité. Les lois sont trop curatives et pas assez préventives face au droit anglo-saxon de sociétés hors-sols, si puissantes et peu pénalisables par condamnations de justice ou amendes dérisoires à leur échelle³.

La France, nation de recherche et de développement, forte de ses laboratoires publics et privés, doit conserver un rôle majeur et indépendant sur la filière numérique, sur les outils et les infrastructures en jeu. D'une approche colbertiste, souvent verticale donc déconnectée de la réalité, l'état doit adopter une stratégie horizontale avec peu d'intermédiaires, à l'image des approches du privé et ce, pour avoir la même célérité que les startups et les GAFAM, ses fournisseurs et même concurrents pour ces derniers dans des domaines régaliens (identification, surveillance, stockage de données, statistiques, simulations, décisions)⁴.

Les services des GAFAM⁵ omniprésents et quasi-incontournables doivent être l'objet d'une attention particulière pour qu'une alternative française, à défaut européenne, permette une concurrence au seul combat Occident (USA)-Orient sur les outils qui font et feront le commerce mondial, la publicité ciblée, le stockage, le traitement de l'intelligence artificielle, services à la base de tout l'édifice des administrations d'un pays.

¹ Toute nation adhérent à ce standard et utilisant les outils mondialisés des GAFAM-NATU ou des BHATX, la Russie ayant l'équivalent.

² Le Député Pierre-Alain RAPHAN.

³ Cas devenu récurrent pour GOOGLE d'être condamné par les institutions locales en charges du RGPD (CNIL et l'Autorité de la concurrence ainsi que ses équivalents dans les autres pays de l'UE).

⁴ L'administration fiscale française utilise les données de Google Maps pour contrôler les piscines, vérandas, terrains de tennis, pour mise à jour de la taxe d'habitation.

⁵ Debout La France intègre bien, comme beaucoup d'acteurs, IBM à Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft en raison du service majeur que sera l'Intelligence Artificielle dont ce géant du numérique est aussi un fournisseur majeur.

Le stockage et la valorisation de nos données, les plus intimes comme celles de notre santé, sous couvert d'une RGPD se voulant protectrice, par intérêt et sécurité, sont souvent déléguées au GAFAMI qui en porterait toute la responsabilité en quasi-impunité ou application de sanctions, à leur échelle, insignifiantes, si défauts de traitement volontaire ou pas. Le Cloud Act de 2018 vient parfaire le flou juridique. Nos données sont allégrement vendues ou cédées à des acteurs hors de notre pays ou de l'UE. La réglementation sur les données européennes doit donc être complétée dans notre sens par des amendements et une confrontation au réel pour recadrer et faire que nos citoyens et nos entreprises soient les gagnants de ces mesures (relativement à la Proposition 2 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9). Ces mesures doivent être plus bienveillantes pour nos acteurs détenteurs de ces données, nos entreprises et associations, grands oubliés de la mesure, plus réellement protectionnistes, astreintes à une aide à la conformité et pas seulement une application par la peur comme aujourd'hui ce qui conduit à déléguer le risque sur un tiers lui à l'abri car souvent intouchable ...

Nos données d'état civil, personnelles de santé, d'activité, ne doivent pas être stockées et exploitées par des entités étrangères pour être valorisées puis nous être, comble de leur cycle de vie, revendues. C'est à un état du XXIème siècle, averti et actif de légiférer et d'agir pour contrecarrer et stopper cette spirale infernale, de vol d'un patrimoine immatériel. Nos établissements nationaux eux-mêmes, par aucun garde-fou lors d'appels d'offres majeurs, choisissent encore ces mêmes GAFAMI pour le stockage des données les plus critiques et sensibles⁶. Les grands projets digitaux tel le HEALTH DATA HUB sont dans la même veine. La France est positionnée passivement ou à raison comme client des services de ses acteurs trans-nationaux comme le témoignent les récents appels d'offres ou communication comme celle de Bruno Le Maire, en mai 2021, à l'occasion de la présentation des piliers du "Cloud de Confiance" français ... La structure publique, plurielle avec de acteurs du privé, indépendante sous autorité/tutelle du premier ministre a donc retenu toute notre attention pour influencer, agir, rendre l'exécutif maître de la transformation numérique publique et privée de notre pays (Proposition 1 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9). Le numérique nécessite et génère des patrimoines matériels et immatériels sur lesquels un état-nation doit être actif. Il en est le cas sur les noms de domaines pour sortir, oui, du monopole de l'ICANN (Proposition 5 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9).

Alors que de nouveaux domaines techniques émergent en exploitabilité, c'est le cas de l'informatique quantique, notre pays aurait encore le pouvoir de s'extraire du dogme du partenariat transfrontalier avec une indépendance totale vis-à-vis des technologies américaines, pour faire vivre et réussir une filière complète des laboratoires (à succès comme Paris-Saclay⁷) jusqu'à l'industrialisation et la production d'une marque française, compétitrice commerciale mondiale. Comme chaque technologie naît et meure, il existe un sursaut pour réamorcer notre recherche (dimension française avec une réelle collaboration voire compétition intra-européenne sans coopération faussée et léonine) et son excellence, son autonomie, son indépendance et son financement pérenne sur les solutions numériques et d'internet du futur (relativement à la Proposition 7 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9).

L'engouement à créer une startup nation accélère le phénomène qui consiste à gérer des dizaines de milliers de micro-clients qui, pour accélérer leur business, avoir une visibilité, sont prisonniers de consommer les services quasi-monopolistiques des GAFAM : Cloud, IA et publicité ciblée. Même nos commerçants locaux sont poussés vers des plateformes d'e-commerce américaines avec un blanc-seing des élus locaux au même GAFAM dispensant jusqu'à des formations locales de vente en ligne sur leurs plateformes. Cette véritable chaîne alimentaire ne peut être brisée que si des alternatives naissent ou sont protégées et incitées par l'état pour assurer une indépendance et une source de revenu importante.

Ces services des GAFAM sont, d'ailleurs, en grand nombre, hébergés dans les paradis fiscaux intra-européens (Irlande, Luxembourg, Pays Bas) et les récentes volontés de fiscalité mondialisée, sous l'égide de l'OCDE, ont

⁶ GCP, AWS, Azure, Bluemix, Facebook et Apple n'ayant pas de services cloud aussi généralistes (respectivement gaming et médias personnels pour ces deux acteurs).

⁷ Discours d'Emmanuel Macron qui présentait, le 25 janvier 2021, la stratégie nationale pour les technologies quantiques avec un souhait de coopération internationale dogmatiquement imposée par défaut pour ce type de programme certes ambitieux mais encore atteignable par la 6ème puissance économique mondiale.

échoué par pression américaine à la suite des tractations du sommet du G20 de Venise... (relativement à la Proposition 3 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9).

Debout La France souhaite une domiciliation nationale pour que l'assiette fiscale locale s'applique tout simplement et ne soit pas une taxe globalisée au sens de l'imposition minimale mondiale sur les bénéfices des multinationales. Pour les rares pépites françaises et licornes, il convient de les protéger au maximum d'une prise de pouvoir. Quant à nos géants nationaux, par leur actionnariat ou leur frêle intérêt de l'état, ils restent menacés d'une prise de possession extranationale, américaine, allemande voire asiatique.

Nos domaines encore régaliens comme l'éducation (pourtant sous la pression d'enquêtes internationales comme PISA ou de classements type Shanghai), le militaire (cohabitation forcée de conception et de production de moyens de combat à la maille de l'Union Européenne comme le Programme SCAF), le travail (face à l'ubérisation qui gravite autour des GAFAM), la justice (en cohabitation avec les CJUE et la CEDH), le resteront si l'état se dote de ses propres outils et pas de solutions sur étagère étrangères et intrusives, standards forcés y compris par leurs règles de gestion et l'esprit des processus implémentés.

Sur ce dernier point, il est important d'avoir des solutions de chaîne de blocs françaises (pour un usage crypto monétique et pas) et aussi de chiffrement /cryptage des informations (Proposition 4 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9)

A l'exemple de notre gendarmerie, il est fondamental de promouvoir les logiciels libres nationaux (Proposition 6 du Pacte Numérique d'INNOOO LCE9) qu'il s'agisse de suites bureautiques, d'un système d'exploitation avec ses corollaires (antivirus) ou même de logiciel de conception assistée (enseignement et bureau d'études).

Au-delà de la donnée numérique, c'est un risque de mondialisation, d'amointrissement du pluriculturalisme comme l'induit les plateformes de média vidéo ou les outils. Les GAFAM s'octroient même un droit de modération unilatéral (communications alternatives sur la pandémie de la Covid-19) jusqu'à la censure (désactivation de comptes de personnalité politique). Porté par la doxa, notre monde est menacé d'une partition entre le correct et les bannis d'un système unique.

A Debout La France, nous sommes conscients du rôle linguistique et donc culturel que la France devra porter quand cette langue deviendra la deuxième mondiale par le nombre majoritaire de locuteurs en Afrique⁸. Le français et l'écosystème numérique étendu associé (réseaux sociaux, moteur de recherche, e-commerce, bureautique, formations diplômantes, plateforme de médias vidéo, musicaux en ligne) qui pourraient en découler, en contenu et supports patrimoniaux est une formidable opportunité pour le pluralisme des offres et le rayonnement de notre pays et des cultures attachées hors du seul duel installé anglo-asiatique.

Notre projet et nos objectifs s'articuleront donc, avant tout, sur la mise en avant de la double approche :

- de reprise en main de filières numériques complètes et indépendantes techniquement et commercialement (matériel, logiciel, réseau) y compris de nos voisins européens, vus comme de sains concurrents et surtout des clients, et ce, en se reposant sur l'excellence encore résurgente ou avérée de nos laboratoires publics, privés et de nos sociétés encore indépendantes car non détenues en capital ou en monopole avec l'étranger.
- d'un (nouveau) rayonnement culturel et linguistique, à la base des transferts de données en contenu, donc l'incitation forte à avoir de nouveaux réseaux sociaux, moyens de stockage type Cloud (réellement protecteurs des données personnelles) et de traitements (dont blockchain, chiffrement et IA), de services et d'applications d'éditeurs français, abaissant ainsi la fuite fiscale de ces domaines vers des sociétés hors-sol.

que Debout La France souhaite inscrire son programme numérique national.

Yerres, le 29 août 2021

⁸ La France passerait de sa quatrième place actuelle, au classement des langues mondiales usitées, à la deuxième, voire la première, à l'orée de 2050.